

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Portant réglementation temporaire du stationnement PLACE JOANNAS et mise à disposition d'espace public
À l'occasion d'un événement festif ponctuel : célébration de mariage
Le samedi 5 septembre 2026.

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU la demande de réglementation du stationnement faite par monsieur Stefan THORSSON, place Vincent 07400 alba-la-romaine le 17 juillet 2026 pour la célébration de son mariage, place JOANNAS quartier LA ROCHE 07400 Alba-la-Romaine le samedi 5 septembre 2026, la cérémonie se déroulera entre 15h00 et 17h00, la demande de réglementation est entre 12h00 à 18h00 afin de faire la mise en place et le rangement nécessaire.
Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour que monsieur STEFAN THORSON puisse effectuer la mise en place de tables et chaises sur le domaine public lors de la célébration de son mariage, une INTERDICTION DE STATIONNER est accordée de 12h00 h à 18h00 le samedi 5 septembre 2026.

ARTICLE 2 : Cet espace public sera mis à disposition de monsieur STEFAN THORSON pour l'organisation de la célébration.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par monsieur THORSON.

ARTICLE 4 : L'accès pour les véhicules de secours pour la place et les rues adjacentes devra être préservé.

ARTICLE 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,
- Monsieur STEFAN THORSON.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 30 juillet 2026

Le Maire
Philippe BOUNIARD

